

## Monologue « social »

### A la manœuvre sournoise, FO a dit non !

Pour rappel, avant le 31 juillet 2020, les Organisations Syndicales devaient signer un ensemble de trois accords - *Accord Abondement*, *Accord Intéressement*, *Accord Reprise d'Activité* – sans dissociation possible. En dépit de nos réticences exprimées, parce qu'il nous semblait inimaginable de léser nos collègues sur l'abondement et l'intéressement, nous avons dû signer. La note de cadrage du 18 août 2020, accompagnant l'accord Reprise d'Activité, se voulait rassurante quant au respect de ses modalités.

Or indéniablement, ces quelques exemples confirment que cette note d'application n'a pas été respectée.

- **Christine** a convenu avec sa ligne managériale d'interrompre son mi-temps thérapeutique pour reprendre 100% en télétravail : **elle n'a pourtant bénéficié d'aucune compensation**
- **Philippe**, d'astreinte dès les premières heures de la crise sanitaire, n'a pas hésité à sortir sans masque, acculé par la soudaineté de la mise en place du confinement : **il n'a pourtant bénéficié d'aucune compensation**
- **Kévin**, impliqué dans la mise en place des dispositifs et consignes COVID-19 pour que les salariés de son site puissent revenir au travail en toute sécurité, présent également pour la réception des livraisons, car il est le seul à maîtriser cette activité : **il n'a pourtant bénéficié d'aucune compensation**
- **Najed**, encadrante présente sur site une grande partie du confinement, a organisé l'activité journalière sur des tâches de niveau 0. Mais ne faisant pas partie du tour d'astreinte ATCE, **elle n'a pourtant bénéficié d'aucune compensation.**



Aucun avenant post-accord n'a été possible malgré nos nombreuses demandes pour approcher d'une réelle équité dans la distribution de cette prime COVID.

Faire croire que les Organisations Syndicales étaient pleinement complices de la distribution discriminatoire de la prime COVID est déjà clairement insidieux.

Mais nous proposer un avenant à l'accord Reprise d'Activité, le 22 décembre (enveloppe supplémentaire de 600.000€ + reliquat de 200.000€) valable uniquement si les 4 Organisations Syndicales signaient avant le 31 décembre 2020 ... **ne serait-ce pas manquer de respect aux salariés et à leurs représentants ?**

Non content d'avoir été sourd aux Organisations Syndicales alertant dès cet été quant à l'issue désastreuse des termes de ces accords, une telle proposition 8 jours avant la fin de l'année, Monsieur le directeur, confirmait le choix d'une manœuvre déloyale.

En dépit de cette somme alléchante, FO GRDF n'a pas souhaité signer cet avenant augurant une deuxième vague d'un clientélisme injuste et discriminant. Cette proposition couplée à l'annonce des chèques-cadeau consistait indéniablement à endormir les Organisations Syndicales par une ultime tentative d'achat de paix sociale à GRDF.

**Notre souhait pour cette nouvelle année 2021, devrait être celui d'un vrai Dialogue Social, respectueux et constructif, dans l'intérêt des agents et du service public GRDF.**

Nous nous posons des questions sur cette manne financière soudainement disponible, sur la réaction nonchalante de notre Direction face aux annonces de la RE 2020, sur la désorganisation volontaire du Dialogue Social chez GRDF ...

C'est la raison pour laquelle **nous adhérons pleinement au mouvement social annoncé jeudi 14 janvier 2021, en partenariat avec chacune des structures gazières des IEG (ENGIE SA et ses filiales, GRT GAZ).**